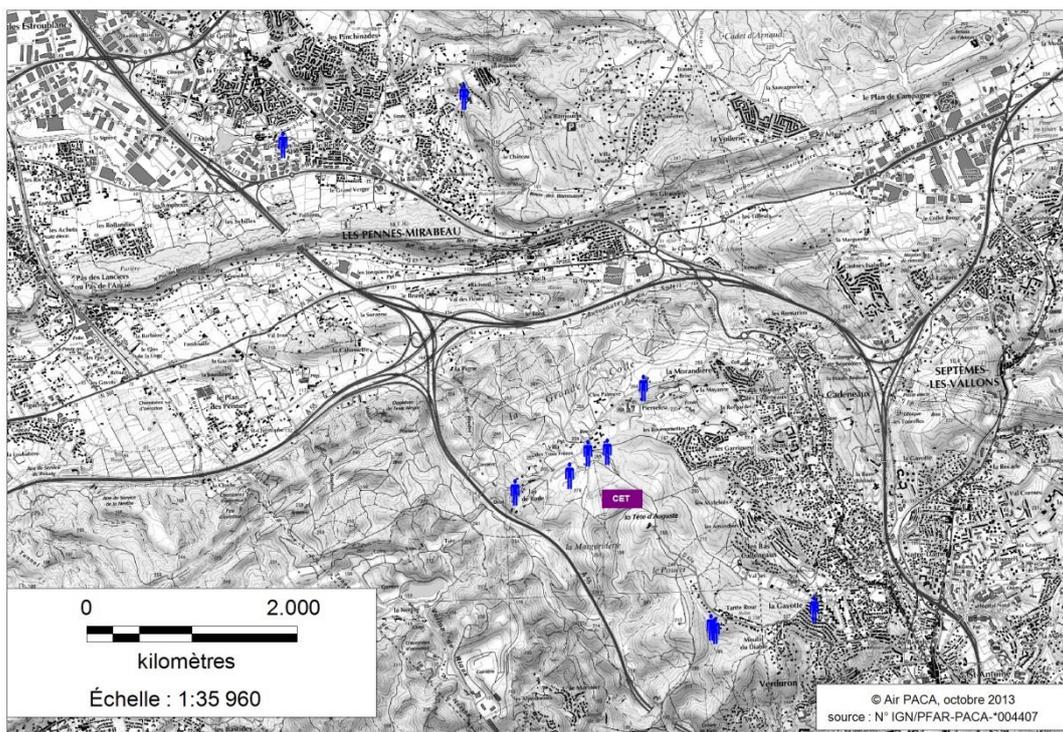


Campagne d'observation des nuisances olfactives dans la commune des Pennes-Mirabeau – 2013/2014

Présentation

De nombreuses plaintes de riverains ont été recensées par la Surveillance Régionale des Odeurs (SRO) dans la commune des Pennes-Mirabeau. Air PACA a donc mené une campagne d'observations des nuisances olfactives entre juillet 2011 et octobre 2012 dans cette commune. Suite aux résultats de cette campagne¹, un jury d'une dizaine de nez bénévoles a continué ses observations en 2013 et 2014. L'objectif de ces observations est de suivre l'évolution au cours du temps de l'impact olfactif du centre d'enfouissement technique (CET) à l'origine des odeurs. Cette note technique présente les résultats de cette phase « 2 » de la campagne, obtenus entre avril 2013 et mai 2014.



Localisation du jury de nez bénévoles en 2013/2014 et du CET.

10 nez bénévoles ont participé aux campagnes d'observations d'avril 2013 à mai 2014.

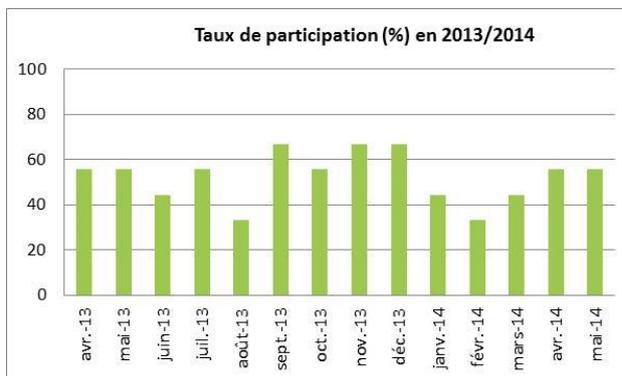
¹ Rapport disponible sur http://www.sro-paca.org/lib/objects_management/contenair/SRO_campagne_Pennes_Mirabeau_rapport_2012_BR.pdf

Fonctionnement du jury de nez

A. Bonne participation du jury de nez bénévoles

Les campagnes d'observations ont eu lieu d'avril 2013 à mai 2014. La fréquence d'observations est d'une semaine par mois. Chaque mois, les nez bénévoles reçoivent dix jours avant le début des observations un fascicule à compléter.

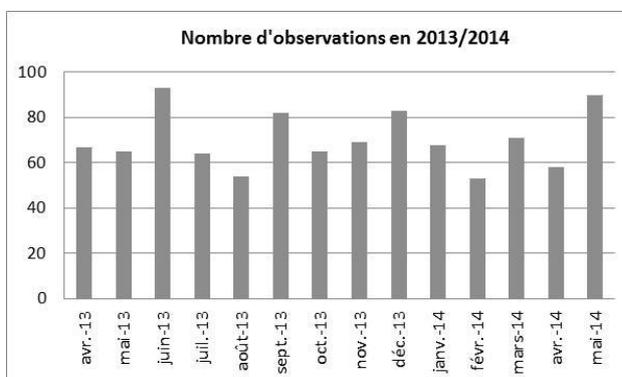
Les nez ont été assidus : le taux de participation moyen est de **52 %**, de même ordre que le taux moyen observé sur d'autres communes.



Taux de participation mensuel.

B. Observations du jury

Le graphe ci-contre représente le nombre d'observations mensuelles des nez bénévoles au cours de la campagne. Au total **982** observations ont été réalisées par le jury de nez.



Nombre d'observations mensuelles : près de 70 observations ont été réalisées chaque mois par le jury de nez bénévoles.

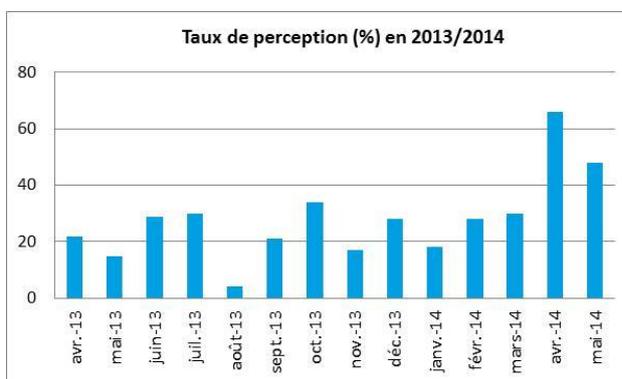
Situation olfactive dans la commune des Pennes-Mirabeau

C. Situation olfactive de fond

La situation olfactive de fond est caractérisée par le taux de perception : c'est le rapport entre le nombre de perceptions d'une odeur et le nombre d'observations. Un taux de perception de 10 %, par exemple, signifie qu'un jour sur 10 une odeur est perçue dans la zone concernée.

Le taux de perception au cours de la campagne varie entre **4 % (août 2013) et 66 % (avril 2014)**. Le taux de perception élevé obtenu en avril 2014 est lié à la réception de déchets fortement odorants.

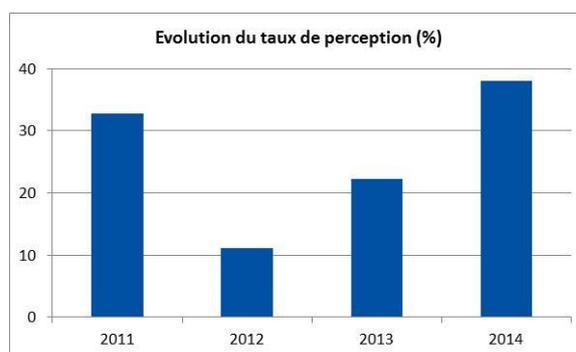
Le taux de perception moyen en 2013/2014 est de **28 %**. Ce taux est considéré comme moyen et supérieur à celui de la phase 1 (19 %).



Taux de perception mensuel moyen : 28 % en 2013/2014.

Après une amélioration de la situation olfactive de fond en 2012, le taux de perception a augmenté en 2013 puis en 2014 avec une valeur proche de 40 %.

En 2012, le taux de perception est classé comme faible et du même niveau que celui observé en moyenne en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Evolution du taux de perception.

D. Odeur de déchets ménagers la plus ressentie

Les observations des nez bénévoles ont été classées par rapport à 3 référents olfactifs prédéfinis :

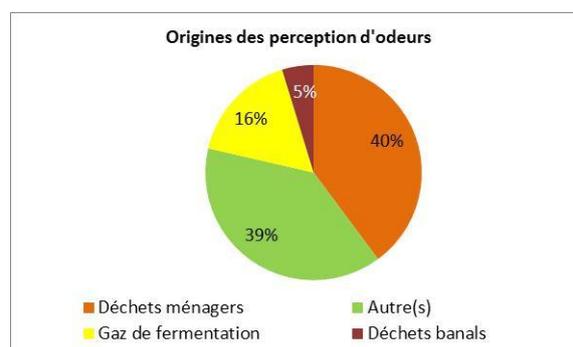
- déchets ménagers,
- gaz de fermentation,
- déchets banals.

Les nez bénévoles sont gênés à 60 % environ par le centre d'enfouissement technique.

Les odeurs les plus ressenties sont celles attribuées aux « déchets ménagers » (40 %).

La fréquence de perception des odeurs liée au gaz de fermentation est faible, en lien avec les moyens mis en œuvre par le CET pour réduire ces odeurs.

La catégorie « autres » représentent 39 % des odeurs perçues. Dans cette catégorie sont citées les odeurs de : friture, brûlage de déchets verts, terre et plastique brûlé.



Répartition par référent odorant des odeurs perçues par le jury de nez : près de 60 % des odeurs perçues s'apparentent aux odeurs du CET.

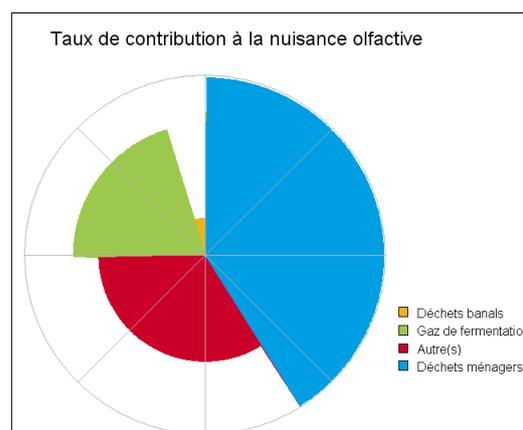
Les odeurs gênantes associées au CET ont été hiérarchisées en couplant, pour les référents odorants, deux critères :

- la fréquence : le taux de perception,
- le niveau de gêne.

Le résultat est illustré dans la figure ci-contre.

La hiérarchisation des odeurs, aux Pennes-Mirabeau, en fonction de la fréquence d'apparition et du niveau de gêne montre que :

- l'odeur des « déchets ménagers » est désignée comme la plus gênante et représente 40 % des perceptions,
- l'odeur du « gaz de fermentation » est citée comme gênante, mais ne représente que 16% des odeurs perçues,
- l'odeur des « déchets banals » est ressentie comme pas gênante et très peu perçue,
- l'odeur « autres » est mentionnée comme peu gênante, mais le nombre de perception est similaire à la catégorie « déchets ménagers ».



Hiérarchisation des odeurs perçues par le jury de nez : rapport entre la fréquence de perception d'une odeur (part du camembert) et son niveau de gêne « peu gênant à très gênant » (rayon de la part du camembert).

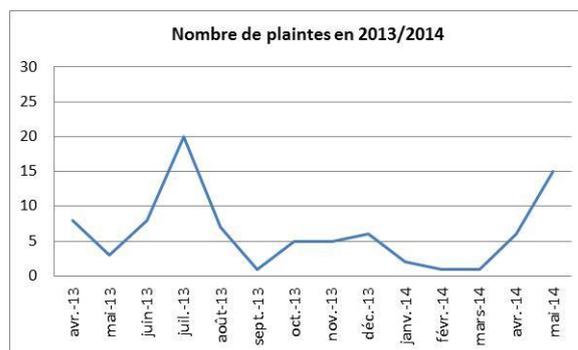
E. Situation olfactive de pointe

La fréquence et l'ampleur des épisodes de gêne olfactive sont traduites par les plaintes des riverains. D'avril 2013 à mai 2014, dans la commune des Pennes-Mirabeau, la SRO a recensé **88 plaintes**. Ce chiffre est du même ordre que celui observé sur d'autres communes où des nuisances olfactives sont recensées.

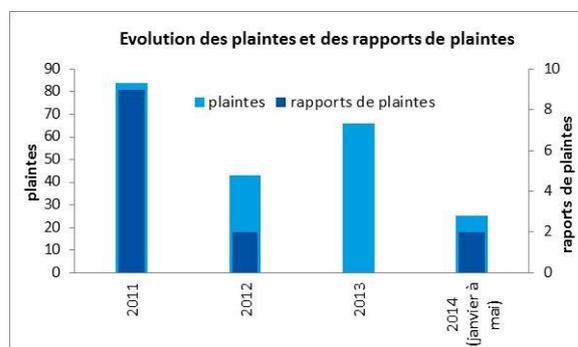
Deux « pics » de plaintes ont été observés en juillet 2013 et mai 2014 avec respectivement 20 et 15 plaintes. Ces « pics » peuvent être liés à la réception de déchets odorants et/ou à des travaux (creusement de drains).

Au cours de cette seconde phase d'observations, 2 rapports de plaintes² ont été édités (en mai 2014), contre 11 lors de la première phase.

Le nombre de plaintes et de rapport de plaintes sont en baisse depuis 2011, année ayant enregistré le nombre le plus élevé de plaintes.



Nombre mensuel de plaintes dans la commune des Pennes-Mirabeau d'avril 2013 à mai 2014.



Evolution des plaintes et des rapports de plaintes.

² Un rapport de plaintes est envoyé à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) lorsque trois plaintes sont recensées au cours d'une journée dans un rayon de 2 km.

F. Perspectives : Suivi de la situation olfactive

Afin de connaître le suivi des nuisances olfactives aux Pennes-Mirabeau, une phase 3 d'observations des odeurs est menée sur la commune grâce aux nez bénévoles volontaires.

De plus, les plaintes olfactives sont toujours recensées par :

- téléphone : 04 42 02 45 75
- le site Internet : www.sro-paca.org.
- par courrier (par le biais des fascicules d'observations).

Conclusion

La campagne d'observation des nuisances olfactives, aux Pennes-Mirabeau, a été initiée en 2011 suite à de nombreuses plaintes de riverains, gênés par les odeurs émises par le centre d'enfouissement technique (CET) de la commune. Cette campagne a été menée en concertation avec l'Etat (DREAL), la collectivité et l'exploitant du CET.

Une première phase s'est déroulée de juillet 2011 à octobre 2012. Au cours de cette phase d'observations, la situation olfactive s'est améliorée suite aux déplacements des casiers.

Une phase 2 a été mise en œuvre pour suivre l'évolution de la situation olfactive.

L'analyse de résultats des deux campagnes montre que l'amélioration de la situation olfactive amorcée dans la commune ne s'est pas totalement confirmée lors de la phase 2 d'observations :

- le taux de perception a augmenté : il est passé de 19 à 28 %,
- le nombre de plaintes est en légère diminution entre 2011 et 2013.
- le nombre de rapport est en baisse.

La campagne d'observations spécifique se poursuit à la demande des nez bénévoles. Ainsi, les prochains résultats permettront de suivre l'évolution de la situation olfactive et connaître l'impact des travaux réalisés (mise en place d'une rampe anti-odeur, gestion du gaz de fermentation, couverture quotidienne des déchets) par l'exploitant sur le ressenti des odeurs.

La surveillance régionale des odeurs remercie l'ensemble des nez bénévoles pour leur engagement dans les campagnes d'observations. Leur travail a permis d'obtenir des résultats qualitatifs et quantitatifs sur le ressenti des odeurs liées au centre d'enfouissement technique.

contact.air@airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06

www.airpaca.org